

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du Comité de Gouvernance – **Réunion N° 4 (2023-2024)**

Membres du Conseil	M. Marcel Tikeng, Conseiller scolaire (Président du Comité) M. Pierre Gregory, Conseiller scolaire M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M. Michel Laverdière, Directeur de l'Éducation par intérim M ^{me} Tricia Verreault, Surintendante des services corporatifs M. Jason Rodrigue, Surintendant des services corporatifs et trésorier M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du: **Comité de Gouvernance**

Date : **Le 5 juin 2024 à 16 h 30**

Lieu : **[Rejoindre la réunion maintenant](#)**

COMITÉ DE GOUVERNANCE

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 4

1. Appel des membres
2. Reconnaissance du territoire
3. Affaires courantes :
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 3.2 Déclaration des conflits d'intérêts
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la **réunion N° 3** du 26 mars 2024
 - 3.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion **N° 3** du 26 mars 2024
4. Plan de travail préliminaire pour le développement du nouveau plan stratégique 2026-2031
5. Consultation – Politique n° 2,308 - Budget annuel
6. Dates des prochaines rencontres du Comité de Gouvernance à 16 h 30 :
 - Rencontre N° 1 : 29 octobre 2024
 - Rencontre N° 2 : 27 février 2025
 - Rencontre N° 3 : 28 mai 2025
7. Levée de la réunion

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N°2 DU
COMITÉ DE GOUVERNANCE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 26 mars 2024

Le comité a tenu la rencontre n° 2 de 16 h 35 à 17 h 30 le 26 mars 2024 par vidéoconférence, sous la présidence de M. Marcel Tikeng.

Membres du Conseil présents	M. Marcel Tikeng, Conseiller scolaire (Président du comité) M. Pierre Gregory, Conseiller scolaire (de 16 h 39 à 16 h 50 – défis de connexion) M. Benoit Fortin, Vice-Président du Conseil - Conseiller scolaire
Autre membre du Conseil	M. David O'Hara, Conseiller scolaire (membre suppléant)
Membres représentantes de l'administration du CS Viamonde	M ^{me} Tricia Verreault, Surintendante des services corporatifs M. Steve Lapierre, Directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil

1. MOT DE BIENVENUE ET APPEL DES MEMBRES

Mme Tricia souhaite la bienvenue aux membres du Comité à cette troisième rencontre. Elle cède la parole au président qui, à son tour, fait l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE.

Mme Verreault fait la lecture de la Reconnaissance du territoire.

3. AFFAIRES COURANTES :

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller Gregory, propose :

QUE l'Ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 1 DU 28 NOVEMBRE 2023

Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller O'Hara, propose:

QUE le *procès-verbal n° 1 de la rencontre du 28 novembre 2023* soit approuvé.

ADOPTÉE

3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 1 DU 28 NOVEMBRE 2023

Aucune

4. POLITIQUE N° 1,108 – MISE EN BERNE DES DRAPEAUX

Le comité examine la politique n° 1,108 – Mise en berne des drapeaux.

Le conseiller Gregory propose d'ajouter un énoncé afin de donner à l'administration une certaine flexibilité pour la gestion et la mise en berne des drapeaux. L'administration en prend note pour l'ajouter à la politique.

Ensuite, le conseiller Tikeng propose de définir les drapeaux et lister les types de drapeaux en question. M. Lapierre informe qu'un guide est en développement par l'administration avec plus de détails en ce qui concerne les types de drapeaux, les procédures sur la mise en berne de ces derniers. Il précise que dans la plupart de nos écoles ont seulement deux pôles; un pour le drapeau canadien et l'autre pour le drapeau franco-ontarien.

Tous les commentaires sont notés par l'administration.

Après une période de discussion, le comité recommande que la politique soit présentée à la prochaine réunion du Conseil le 12 avril 2024 pour approbation.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller O'Hara, propose :

QUE le rapport en date du 26 mars 2024 intitulé Consultation - Politique révisée 1,108 - *Mise en berne des drapeaux* soit reçu.

QUE le titre de la politique 1,108 soit changé pour « Usage des drapeaux » de manière à englober l'ensemble des changements proposés.

Réunion n° 2 du comité de gouvernance

26 mars 2024

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée avec les modifications proposées par le comité.

ADOPTÉES

5. POLITIQUE N° 2,107 -EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Le comité prend connaissance de la politique n° 2,107 – En cas d'atteinte à la vie privée.

M. Lapiere explique brièvement la politique. Il explique que la politique est en place pour encadrer les situations où il y aurait eu une atteinte à la vie privée. Les démarches proposées sont conformes aux attentes et procédures prescrites par la Commission à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP).

Le conseiller Fortin propose au comité que cette politique soit revue par une instance externe (soit juridique ou la CIPVP).

Après une période de discussion, Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller O'Hara, propose :

QUE le rapport en date du 26 mars 2024 intitulé *Consultation - Politique révisée 2,107 – En cas d'atteinte à la vie privée* soit reçu.

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée telle que présentée, une fois validée par la Commission à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP) ou une instance juridique.

ADOPTÉES

6. LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre du comité se tiendra le 5 juin 2024 à 16 h 30.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 17 h 30, l'ordre du jour de la réunion n° 2 étant épuisé, Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller O'Hara, propose :

QUE la réunion soit levée.

Surintendante des services corporatifs
Mme Tricia Verreault

Le président du comité
M. Marcel J. Tikeng

Le 5 juin 2024

AUX MEMBRES DU COMITÉ GOUVERNANCE

Objet : Plan de travail préliminaire – plan stratégique 2026-2031

Préambule

L'administration a entamé les préparatifs pour la prochaine itération du Plan pluriannuel stratégique, tel qu'exigé par le ministère de l'éducation. Ce projet d'envergure est habituellement appuyé par une agence externe détenant l'expertise en développement organisationnel et s'échelonne sur approximativement douze mois.

Situation actuelle

Nous proposons les échéanciers suivants pour la réalisation du nouveau plan stratégique :

Été 2024	Lancement de l'appel d'offres
Octobre 2024	Sélection d'un firme expert-conseil
Décembre 2024	Rapport au Conseil sur le plan de consultation
Janvier 2025	Début des consultations
Septembre 2025	Mise à jour auprès de la table du Conseil (comité plénier)
Décembre 2025	Adoption du nouveau plan stratégique 2026-2031

La firme sélectionnée appuiera l'administration avec :

- L'élaboration d'un plan d'action et d'une méthodologie pour la réalisation de l'exercice qui mènera à l'adoption de son Plan stratégique 2026-2031 ;
- Les consultations (sondage / questionnaire / rencontres) avec la communauté scolaire (les élèves et leur famille, les membres du personnel et les membres du Conseil) et les communautés qu'il dessert (les agences ou organismes communautaires et ses divers partenaires) ;
- La rédaction et validation d'un plan stratégique et d'un modèle de plan opérationnel qui en découlera ;
- La facilitation des rencontres, si nécessaire.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 5 juin 2024 intitulé *Plan de travail préliminaire – plan stratégique 2026-2031* soit reçu.

Préparé et présenté par :

La surintendance des services corporatifs,

Tricia Verreault

Le 5 juin 2024

AU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Objet : Consultation – Politique n° 2,308 Budget annuel

Préambule

Tel que stipulé dans la *Politique 1,20 Gouvernance - Comités du Conseil / Comités permanents*, le comité est responsable d'appuyer le Conseil dans l'élaboration et la révision des ébauches de politiques et d'en examiner leur incidence.

Situation actuelle

Lors de la vérification interne sur prévisions financières et rapports au ministère de l'Éducation effectuée par l'Équipe provinciale de vérification interne, il fut recommandé que le Conseil met en place un politique traitant sur le processus de planification financière. À cette fin, la politique n° 2,308 – Budget annuel fut développée et vous est présentée pour rétroaction (**annexe A**).

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 5 juin 2024 intitulé *Consultation – Politique n° 2,308 Budget annuel* soit reçu.

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique telle que présentée.

Présenté et préparé par :

La surintendance des services corporatifs et trésorier
Jason Rodrigue

Annexe

A – Politique n° 2,308 Budget annuel

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**BUDGET ANNUEL****Approuvée le xx**
Prochaine révision en 2028-2029**Page 1 de 2****PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) assure une saine gestion des fonds publics en élaborant un processus budgétaire et des mécanismes de contrôle qui permettent d'optimiser le financement disponible au service des élèves, des écoles et des secteurs administratifs.

PRINCIPES

Le Conseil se conforme à la Loi sur l'éducation et tous les règlements afférents concernant le processus budgétaire et la gestion financière d'un conseil scolaire. Également, le budget du Conseil est développé en respectant les attentes du ministère de l'Éducation, le plan stratégique et les politiques du Conseil.

Budget équilibré La Loi sur l'éducation renferme des dispositions qui autorisent un déficit d'exercice représentant jusqu'à 1 % des recettes de fonctionnement du conseil scolaire, à condition que ce déficit n'excède pas l'excédent accumulé par le conseil scolaire lors de l'exercice précédent.

Exemption Le Conseil peut demander une exemption au Ministère pour se soustraire aux exigences ci-dessus. Si la demande est approuvée et fait partie d'un plan de redressement financier, le conseil scolaire pourrait accumuler un déficit d'exercice supérieur au montant déterminé ci-dessus.

RESPONSABILITÉS

La direction de l'éducation-secrétaire et la surintendance des services corporatifs-trésorier sont responsables de la mise en œuvre de pratiques et procédures requises pour le développement d'un budget conforme, ainsi que les mécanismes de contrôles nécessaires pour la saine gestion de celle-ci.

À l'intérieur de l'enveloppe budgétaire totale, l'administration alloue un budget approprié à chaque école, secteur et service selon les principes et besoins. Lorsqu'il est jugé nécessaire, un processus de consultation des intervenants appropriés a lieu.

Une fois les prévisions budgétaires approuvées, la ou le secrétaire et la trésorière ou le trésorier sont responsables d'en assurer la mise en œuvre selon les moyens et méthodes appropriés.

FONCTIONNEMENT

Le développement du budget annuel suit les étapes suivantes :

1. L'administration estime les effectifs pour la prochaine année scolaire.
2. Le Conseil approuve les orientations stratégiques budgétaires afin de communiquer les attentes concernant le développement du budget aux différents intervenants.
3. Le ministère annonce les subventions. L'administration analyse les changements et présente un rapport préliminaire au Conseil à titre informatif.
4. L'administration présente les prévisions budgétaires au Conseil pour approbation, et ce, en fonction des revenus calculés selon les prévisions d'effectifs.
5. L'administration présente les prévisions budgétaires révisées au Conseil pour approbation, et ce, en fonction des revenus recalculés selon les effectifs réels.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**BUDGET ANNUEL****Approuvée le xx**
Prochaine révision en 2028-2029**Page 2 de 2**

-
6. Des mécanismes de contrôles et surveillance sont en place pour assurer que les dépenses engagées au cours de l'année sont en ligne avec le budget approuvé. L'administration en fait rapport au Conseil au minimum trois fois par année.
 7. Après la clôture de l'année fiscale, l'administration présente les états financiers vérifiés en collaboration avec le Comité de vérification.